

NEWSLETTER

PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE



Numéro 35 – 16 août 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

PARTICULIERS

AIDE AUX JEUNES DIPLÔMÉS ET ANCIENS BOURSIERS

Cette aide financière vient en soutien aux jeunes diplômés qui ont achevé leurs études supérieures et ont des difficultés à trouver un emploi du fait de la crise sanitaire. Elle est réservée aux étudiants qui percevaient une bourse ou une aide sur critères sociaux. D'un montant équivalant à 70% du montant net de la bourse, cette aide est versée pendant quatre mois consécutifs. Une aide forfaitaire complémentaire de 100 euros est versée lorsque le jeune habite dans son propre logement. Elle concerne tous les jeunes de moins de 30 ans, diplômés en 2020 ou 2021 d'un bac +2 minimum, inscrits à Pôle emploi et ayant bénéficié d'une bourse sur critères sociaux au cours de leur dernière année d'étude. **Cette aide est accessible jusqu'au 31 décembre 2021.**



COLLECTIVITÉS

S'ENGAGER DANS DES DÉMARCHES D'AMÉLIORATION CONTINUE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ECi CITERGIE Nouvelle-Aquitaine, porté par l'Ademe, est un outil au service des collectivités pour amplifier le déploiement de leurs politiques publiques en matière de transition écologique. Dédiée aux territoires engagés, il est également adapté aux collectivités qui souhaitent structurer leurs stratégies air, énergie, climat, économie circulaire. La Direction Régionale de Nouvelle-Aquitaine propose aux établissements concernés un accompagnement pluriannuel. **Le dispositif est disponible jusqu'au 15 décembre 2021.**



COLLECTIVITÉS ET ASSOCIATIONS

FINANCER ET ACCOMPAGNER DES DISPOSITIFS D'INCLUSION NUMÉRIQUE

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Outiller la médiation numérique » a pour objectif de financer et d'accompagner des dispositifs d'inclusion numérique ancrés dans un territoire. Peuvent candidater des projets mobilisant (de manière alternative ou cumulative) des dispositifs numériques (logiciels, bases de données, référentiels, etc.), des dispositifs tangibles (kits de médiation numérique, dispositifs itinérants de médiation numérique, etc.), ingénieries (expérimentations et/ou méthodologies pour l'inclusion numérique, qui puissent être documentées et reproduites). **Cet AMI est ouvert pendant un an et demi.** Plusieurs vagues de sélection sont prévues (environ tous les 3 mois).



ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

DÉVELOPPER L'OFFRE DE TOURISME DURABLE : LANCEMENT DE LA DEUXIÈME VAGUE

Le Fonds Tourisme Durable a pour objectif de soutenir, via des aides financières, des opérateurs du tourisme (TPE/PME et associations situées en zone rurale) dans leur démarche de transition vers un tourisme durable. Le fonds s'articule concrètement autour de trois volets : l'opération « 1000 restaurants » qui vise à soutenir la transition durable d'activités de restauration ; les hébergements touristiques et la transition écologique qui a pour but l'adaptation au changement climatique des activités d'hébergements touristiques ; le soutien au développement d'offres de slow tourisme qui vise à accompagner des acteurs de la filière du tourisme dans la conception de leur offre de services, afin de faire émerger de nouveaux projets touristiques éco conçus. **Cette seconde vague se terminera le 1er octobre 2021.**



VOUS SOUHAITEZ RECHERCHER UNE MESURE ?
CLIQUEZ ICI